



Consultez  
le site Internet de  
l'Aspro Miniji sur  
<http://asprominiji.org>



Flash Info n° 80  
Juillet 2010

## ASPRO MINIJU FLASH INFOS

### Spécial Balaruc

#### Articles :

**Spécial  
Balaruc**

#### Pleins feux sur :

Mot du Président	1
Onvocation AG	2
Procuration AG	3
Thonon 2011	4
Match Racing	4
Inscription	
Balaruc	5-6

## Cher ami

Nous sommes à moins d'un mois de nos retrouvailles !

### Mais pour cela il faut impérativement s'inscrire....

La fiche d'inscription est disponible depuis plusieurs mois sur notre site

Il est indispensable de s'inscrire le plus rapidement possible, au championnat de France et national Miniji en complétant les fiches d'inscriptions, et en les retournant à l'organisation avec votre chèque, et ce avant la date limite. Vous éviterez une majoration des frais d'inscription.

Il est très important pour l'organisateur d'avoir un maximum d'informations sur les coureurs avant le début des épreuves afin de gérer au mieux cette compétition, et que l'accueil soit à la hauteur de vos attentes.

Pour ceux qui n'auraient pas encore réservé leur hébergement je vous rappelle que Balaruc étant une ville thermale et touristique, l'hébergement en cette période est très recherché.

Les loueurs qui ont fait un effort pour nous réserver en priorité des hébergements sont obligés de les remettre à la location.

Je vous rappelle également que tous les bateaux doivent être à jour de leur cotisation pour que les régates soient validées.

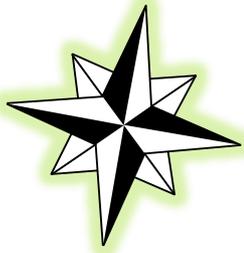
Pour participer et voter à l'Assemblée Générale de l'association les adhésions doivent avoir été réglées un mois avant la date de l'AG soit Le 24 juillet 2010. Je

Merci de tenir compte de toutes ces remarques, afin que notre rencontre annuelle se passe au mieux.

Amities sportives

*Marcel POYMIRO*





## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE 2010 ASPRO MINIJI à BALARUC

### Convocation

Tous les membres de l'ASPRO MINIJI sont cordialement invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire de l'association de Classe qui aura lieu le **mardi 24 août 2010 à 18 H 00**, dans les locaux du Club.

Conformément aux statuts, (Art 8), seuls auront droit de vote les particuliers et associations à jour de cotisations au minimum 30 jours avant l'Assemblée Générale.

Les plaquettes de vote devront impérativement être retirés auprès du secrétaire avant le début de l'AG et les voix seront comptabilisés à tous les votes.

### -ORDRE DU JOUR :

#### AG extraordinaire

- modification des statuts sur la domiciliation de l'association (modification en gras)

#### Article Premier : DENOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, ayant pour titre :

« Association des Propriétaires de MINIJI » dite « **AS.PRO.MINIJI** ».

Sa durée est illimitée.

Son siège est fixé dans la ville de résidence du président en exercice , **ou à l'adresse du club où il est licencié.**

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

#### AG ordinaire

1. Mot du Président
2. Adoption du PV de l'AG 2009 (Flash n° 78) (2 mn) vote
3. Rapport Moral et Bilan Moral, (10mn) vote
- 4.Compte rendu Financier (7 mn) vote
- 5.Budget Prévisionnel (10mn).vote
- 6.Les projets 2010/2011 de l'association ( 20mn). vote
- 7.Projet de modification de la Jauge (20mn) vote différé
- 8.Rapport de la commission technique (10 mn)
- 9.Actions et Bilan de la Commission Mixte (10 mn)
10. Modification R I (5mn) vote différé
11. Questions diverses (10mn) Les membres souhaitant qu'il soit débattu de questions particulières sont invités à adresser leurs demandes au président avant le 10 août 10. Suivant leur intérêt, elles seront inscrites ou non à l'ordre du jour.

**Rappel : Les délégués régionaux sont invités à adresser par écrit leur bilan 2010 et Projets 2011 au secrétaire Serge de SOUSA et ce avant le 10 Août.**  
**Merci de ne pas l'oublier !**

Document à remettre après l'avoir complété, à la personne vous représentant à l'AG

Propriétaires associatifs :

**Fiche de Présence** à remplir si un membre de votre association est son délégué pour l'Assemblée Générale, sinon, utilisez la procuration. Ce mandataire dispose de l'intégralité des voix de son club)

**Association** (en entier) : .....

Code Association : ..... .....

Propriétaire Miniji n°(s) : .....,

dont les cotisations 2 010 ont été réglées à l'Aspro Miniji, au minimum 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale de l'association de Classe,:

M .....

Membre de l'association sus indiqué a été désigné par le Comité Directeur de notre association pour la représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Mardi 24 août 2 010 à Balaruc et participer à tous votes et délibérations

Fait à ..... le ..... Cachet et Signature du Président

-----  
Propriétaires particuliers et Propriétaires associatifs :

**Procuration** (La procuration permet à une personne de représenter un autre propriétaire, particulier ou associatif. Le total de voix présentées par un mandataire ne peut être supérieur à quatre. Un club ayant cotisé pour plus de 4 bateaux doit donc présenter plusieurs mandataires avec des procurations différentes, sur lesquelles sont indiqués les n°s affectés par l'ASPRO MINIJL.)

Je soussigné(e), (1) .....

Président(e) de l'association (2).....

Propriétaire Miniji n°(s) : .....,

dont les cotisations 2 010 ont été réglées à l'Aspro Miniji, au minimum 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale de l'Association de Classe , donne procuration à :

M .....

membre de l' association : ..... ou propriétaire particulier (2)  
réglementairement affilié(e) à l'Aspro Miniji, pour me représenter et participer à tous votes et délibérations lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association de Classe, le Mardi 24 août 2 010 à Balaruc.

Fait à ..... le ..... Cachet ( si association) et Signature

## Nouvelles Thonon 2011



Ma visite à Thonon c'est très bien passé malgré les 900 KM.

L'organisation 2011 se prépare déjà et le club et ses dirigeants sont très motivés. Ils seront à BALARUC pour une présentation.

Club très sympa et très festif ce qui ne gêne rien. Le

site est parfait et très bien équipé pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le seul problème à approfondir concerne les hébergements de groupe car s'il y a des hôtels les autres types d'hébergements ne sont pas nombreux.

Le président va faire un point avec la mairie et les nombreuses villes environnantes.

Ils ont déjà 2 minijis et souhaitent en avoir 2 ou 3 de plus car ils ont déjà 3 coureurs qui sont en fauteuils.

Le site est bien sur exceptionnel et magnifique MP.

## Match Racing 2010

**Date : 5 & 6 novembre 2010**

**Lieu : Club Voile Handi Valide Saïx (81)**

### Pré-Avis de course

---

*Avec de l'eau  
Généreuse par Nature  
nous allons sans doute  
réaliser des prouesses  
en 2011*

Le club Voile Handi Valide et la ligue Midi-Pyrénées ont organisé en 2008 et 2009, sous la Haute Autorité de la Commission Mixte FFV-FFH, le Critérium National de Match-Racing sur MiniJi.

Par manque de candidats celui de 2009 a dû être annulé.

Afin de donner un délai plus long pour préparer les sélections dans les ligues, le Comité d'Organisation a décidé de fixer le nombre de places par ligue proportionnellement à la participation au National 2009.

Nous aurons donc pour 2010 la même répartition que l'année dernière :

Ligues	Aquitaine	Bretagne	Midi Pyrénées	Paca	Pays Loire	Rhône Alpes
Coureurs	2	2	2	2	2	2

### Quelques rappels du règlement de ce Critérium.

- 1- Chaque ligue doit présenter au moins un coureur handicapé.
- 2- Les coureurs peuvent courir avec leur MiniJI ou en louer un, sur place, au club Voile Handi Valide. Il sera possible de courir avec son jeu de voile personnel sur un bateau loué à condition de ne pas effectuer de modifications sur la coque et le gréement.
- 3- Le mode de sélection au niveau des ligues est sous la responsabilité du Président de la ligue et du Délégué MiniJI de la ligue. Les délégués de ligue devront envoyer les noms et les coordonnées des coureurs avant le 1 octobre 2010 à :

Jacques SICARD 39 rue des Tilleuls 8540 DURFORT ou par mail [jacques.sicard@libertysurf.fr](mailto:jacques.sicard@libertysurf.fr)

# Fiche d'inscription Balaruc 2010

Centre Nautique Municipal "MANUREVA" BALARUC LES BAINS

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Championnat de France de voile Handisport & National Miniji

du 23 au 27 Août 2010

VOILE N° :			SERIE	MINIJI		
Publicité	OUI	NON		Carte publicité	OUI	NON

**BARREUR**

NOM Prénom				Né le / sexe		M F
Nom de l'entraîneur :				Avez-vous besoin : d'une aide à l'embarquement ? (potence) :		
Nom accompagnant :				: d'une personne à l'embarquement ?		
Type d'handicap :				Fauteuil	OUI	NON
				Nom du club		
Licence FFV N°				Licence FFH N°		
Adresse :						
Tel :				Mail		

Je m'engage à respecter les règles de la manifestation dont la règle fondamentale 4 des règles ISAF  
"Un Voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en course"

Les participants autorisent le Centre Nautique de Balaruc les Bains à utiliser et diffuser les photos du bateau de l'équipage qui peuvent être prises pendant la compétition.

Signature	Barreur		
-----------	---------	--	--

**Autorisation Parentale pour les mineurs**

Je soussigné \_\_\_\_\_ en ma qualité de \_\_\_\_\_  
autorise \_\_\_\_\_ à participer à la régates National Miniji ou au

Championnat de France Voile Handisport organisé par le Centre Nautique 23 au 27 Août 2010.

Dégage toutes responsabilités de l'organisateur en cas d'accident.

Fait le :  
Signature

--	--	--	--	--	--	--

**SOUHAITEZ VOUS ETRE CLASSE AU CHPT France HANDISPORT VOILE ?**

OUI NON

**JAUGE et REGATE D'ENTRAINEMENT : 23 et 24 Août 2010**

	<b>Panier Repas</b>	mardi midi		<b>8 Euros</b>	
<b>REGATE : 25 26 et 27 Août 2010</b>					
	<b>Je participe à la régata les 25 26 27 août 2010</b>			<b>25 Euros</b>	25
	<b>Panier Repas</b>	mercredi midi		<b>8 Euros</b>	
	<b>Panier Repas</b>	jeudi midi		<b>8 Euros</b>	
	<b>Panier Repas</b>	vendredi midi		<b>8 Euros</b>	
	<b>Repas des équipages Soirée de GALA</b>	<b>JEUDI 26 soir</b>	<b>accompagnant</b>	<b>15 Euros</b>	15
		<b>Compris dans l'inscription régata</b>	<b>coureur</b>	<b>0 Euros</b>	<b>0</b>
			<b>TOTAL</b>		40
<b>Règlement à adresser avant le 9 Août 2010 - Ordre du chq : Trésor Public</b>					
<b>Hotel de ville - B.P 1 - Service des sports - Centre Nautique - 34 540 BALARUC LES BAINS</b>					
<b><i>Pour toute inscription après le 9 Août majoration de 15 Euros sur le total</i></b>					
<b><i>Envoyer cette fiche en notifiant toutes vos réservations accompagnant et coureur afin que nous puissions réserver tous les repas et joindre à l'envoi la fiche médicale</i></b>					
<b><i>Merci de votre compréhension , au plaisir de vous recevoir sur l'Etang de Thau.</i></b>					





## ASPRO MINIJI FRANCE



**Président :** Marcel POYMIRO  
Tél. : 05 63 63 83 80 06 81 30 25 74  
455 Rue Marcel Guerret 82000 MONTAUBAN  
E-mail : marcel.poymiro1@aliceadsl.fr

**Secrétaire :** Serge de Sousa Tél. : 06 61 51 59 84  
Impasse santa barbara 13120 Gardanne  
E-mail : sds13@free.fr

**Trésorier :** Jean-Claude Mirc Tél.: 05 61 83 12 3  
25 rue des Florales  
31250 Revel E mail : [jc.mirc@orange.fr](mailto:jc.mirc@orange.fr)

L'ASPRO MINIJI , Association des PROpriétaires de MINIJI, est une Association à but non lucratif, régie par la loi du 1er Juillet 1901 , sous la tutelle conjointe de la Fédération Française de Voile et de la Fédération Française Handisport .

L'ASPRO MINIJI a pour but de développer la pratique du MINIJI, d'organiser des compétitions locales, Régionales et Nationales, et de resserrer les liens d'amitié entre les membres propriétaires et les participants sociétaires de club .

Les règles de jauge de la classe, les statuts et les «Flash Infos» sont téléchargeables sur le site de l' ASPRO Miniji.

Le Flash Infos est le bulletin de liaison entre tous les membres.

Le secrétaire se fera un plaisir d'y insérer les résultats de régates, les articles et photos que vous voudrez bien lui adresser.

### **IMPORTANT:**

Seuls les bateaux affiliés à l'ASPRO MINIJI et portant le numéro de voile attribué par l'ASPRO MINIJI sont autorisés à naviguer en régates officielles.

**Tarif Cotisation annuelle ASPRO MINIJI:**

**Tarifs** 1 à 2 bateaux 44 €  
**2010** 3 à 488€



**A.C.B.**  
Atelier Composites de la Baie  
Marine - Industrie - Agricole

- Conception, Modification Polyester et Bois modernes
- Réparation, Maintenance, Interventions sur sites
- Vente de Matière première: Résines, Tissus et Adjuvants

Contact : Serge LE ROUX  
"Roz Avel" Gréaoh ar Gall  
29250 St POL DE LEON

Tel. 02 98 15 95 33  
Port. 06 18 57 16 58  
Fax. 02 98 15 85 36